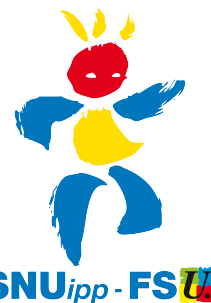


# CAPD du 05/12/14



Déclarations préalables SNUipp/FSU et du SNUdi-FO.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Aide administrative :**

La priorité donnée au suivi des élèves handicapés. Aide administrative non supprimée, mais affectée aux petites écoles. Certaines n'en souhaitent pas, c'est donc les autres écoles (4-5 classes) qui en bénéficieront, en fonction du contexte, certaines aides administratives sont maintenues dans des écoles + de 3 classes (en fonction des remontées des IEN).

- ❖ SNUipp : La charge de travail est importante aussi pour les écoles de 1-2-3 classes. Le fait que certaines écoles de 4 classes en bénéficient alors qu'à décharge égale, une école de 9 classes a une charge de travail plus importante et devrait être prioritaire pour l'attribution de l'aide.
- ❖ IA : Certaines écoles ne souhaitent pas être accompagnées, pas de raison qu'on leur impose. Après avoir dispatché des CUI dans les écoles à 3 classes, on les affectera dans des écoles plus grandes. L'aide devait bénéficier aux petites écoles.
- ❖ SNUipp : Ce n'est pas équitable pour des écoles ayant toutes  $\frac{1}{4}$  de décharge.

**Situations individuelles : Le SNUipp/FSU de l'Oise est intervenu dans le suivi de 5 situations individuelles.**

## **Plan Académique de Formation :**

### **Administration :**

Il y a 2 types de dispositifs : candidatures individuelles libres et des formations à public désigné. Le PAF englobe 22269 journées stagiaires, ce nombre plus important que l'an dernier : 20351. 1377 individuelles, 20892 à public désigné, sachant qu'on intègre la formation des fonctionnaires stagiaires du concours anticipé. Formation à distance représente 35 % du total.

**Les candidatures individuelles** sont limitées à 3 vœux sur module. Chaque collègue dispose d'un crédit de 36 semaines de formation dans sa carrière, soit 144 jours. Les critères de traitement des candidatures, classées par vœux et ordre décroissant du barème, pour la FC : AGS au 1<sup>er</sup> sept diminué du nombre de demandes de stages effectuées dans la carrière. En cas d'égalité, le nombre de jours de stage le moins élevé permet de départager, puis AGS la plus élevée, puis âge de la personne.

**Bilan chiffré** : 342 inscrits sur l'un des 28 modules (1 à 4 jours et demi en durée). Chiffre inférieur à 2013-2014 (348 inscrits). Ce nombre d'inscrits plus élevé qu'il y a deux ans (246).

**Nombre de vœux** : 143 collègues ont formulé 1 vœu, 95 2 vœux et 104 3 vœux.

Les stages dont le taux de remplissage supérieur 75% sont maintenus ; les stages qui ont recueilli entre 15 à 75% de candidature (par rapport au nombre de place disponible) pourront être renforcé avec un appel à candidatures complémentaires ; les stages en deçà des 15 % de participation seront annulés.

Sur Compiègne, la situation est particulière avec une diminution du nombre de places disponibles : 15 personnes au lieu de 17 car brigades affectées sur remplacement.

### **Les départs sur les modules de formation d'initiative locale :**

Deux stages qui n'ont pas le taux de remplissage :

- *Module 4652 (Gestion traitement données à Nogent)*
- *Module 4695 (géographie à Nogent) : 11,67%*

Proposition de l'annulation de ces deux stages par l'IA.

**SNUipp** : Avec la mise en place des nouveaux rythmes, les 36 semaines et donc les 144 jours ne sont peut-être plus d'actualité. Demande que les 3 stagiaires candidats des modules 4652 et 4695 soient contactés afin de savoir s'ils seraient d'accord pour aller dans un autre lieu pour le même intitulé de stage.

**IA** : Cela dépend de l'état du remplacement et du taux de remplissage de l'autre bassin. Il faut également regarder l'équilibre et il faut encore que les collègues acceptent.

**Les organisations syndicales y sont favorables à un nouvel appel à candidature pour les stages qui ont recueilli plus de 15% de candidature.**

SNUipp : Comment se fera ce nouvel appel à candidature ? Pourquoi avoir pris comme repère 15% ?

IA : C'est un nombre de personnes par rapport auquel on sait que quelques candidatures en plus permettent que l'action s'effectue. L'appel à candidature sera fait par mail aux écoles et transmis par les IEN, qui désignent les publics désignés et proposent notamment en fonction du niveau de classe.

SNUipp : Souhait que l'appel s'adresse à toute la profession. Peut-être intéressant d'élargir les demandes à tous les collègues.

IA : Il ne faut pas confondre les différentes phases. Toute personne a eu connaissance des différentes phases. On donne une primauté à l'âge, pas illogique par rapport au fait qu'on ne peut plus bénéficier du PAF au bout d'un moment. Nous sommes dans une phase où on essaie de maintenir des actions du PAF. Appel sera fait par exemple à tous les collègues de cycle 2 ou de cycle 3.

**Stage à public désigné** : lorsqu'il y a une précision, l'IA remplit avec des personnes du cycle désigné. S'il n'y a pas assez de personnes qui candidatent, on peut sortir du cycle du public désigné. Idem si le quota des 144 jours est dépassé. Si pas d'autres candidatures, cela est accepté, sinon, c'est un autre collègue qui n'a pas bénéficié des 144 jours qui pourra partir en stage.

Formation « Scolariser les enfants atteints de Ted et TSL » : Les candidatures des collègues de l'IME les papillons ne sont pas retenus, car une action de formation leur sera proposée par l'IEN ASH 1.

## **Formation continue - modules initiative nationale ASH :**

BO du 28 août 2014. Candidatures à transmettre avant le 3 octobre 2014. 7 candidatures, 2 hors délai.

***Les avis défavorables de l'IA car des collègues pourraient déjà utiliser un stage du même intitulé dans le département.***

### **STATISTIQUES :**

191 enseignants ont sollicité une seule formation (235 l'an dernier) ; 70 enseignants partent 2 fois (69 l'an dernier) ; 11,3 fois (contre 9 l'an dernier) ; 70 n'ont pas de formation ; Taux de remplissage avant l'appel : 56,08 %

### **Promotions :**

*Barème : AGS (31 août), note IEN au 31 août. La note est réactualisée à partir de 4 ans au delà du 31 août : 0,5 point si 4 ans ; 1 point si 5 ans ; 1,5 point si 5-6 ans ; 2 points si entre 6 et 7 ans). Note montée à 20 si 19 depuis plus de 6 ans ; en cas d'égalité, AGS puis la date de naissance.*

### **Promotions supplémentaires au titre des reliquats :**

#### **PE :**

- ✚ GRAND CHOIX : Reliquat 0,90 de la CAPD de 2013 + 3,40 de la CAPD du 05/12 (voir doc pour les noms) ; Restera 0,30 pris un compte à la prochaine CAPD des promotions → 4 promotions supplémentaires
- ✚ CHOIX : reliquat de 0,85 de l'an dernier + 2,28 pour la CAPD du 05/12. Total : 3,13 ; Restera 0,13 pour la prochaine CAPD des promotions → 3 promotions supplémentaires au choix

#### **INSTITUTEURS** (63 instits en activité)

- ✚ CHOIX : Reliquat de 0,70 en 2013 + 0,90 le 05/12, total de 1,60 ; Restera 0,60 de reliquat pour la prochaine CAPD des promotions → 1 promotion supplémentaire
- ✚ MI-CHOIX : Reliquat de 0,11 en 2013, 1,28 le 05/12, soit un total de 1,39 ; Restera 0,39 pour la prochaine CAPD des promotions → 1 promotion supplémentaire

**Ajustements mouvement** : Document donné en séance.

SNUipp : Constat de nombreuses affectations souvent éloignées du domicile.

IA : Nécessité d'avoir un enseignant sur chaque poste. La CAPD d'affectation des stagiaires se déroulera certainement fin août dès l'année prochaine.

SNUipp : Important pour les équipes et aussi pour les collègues de pouvoir se projeter avant la rentrée. Les équipes sont mises en difficulté par la date tardive, la veille de la rentrée, des affectations.

IA : La date de la CAPD de la 2<sup>nd</sup>e phase sera sûrement retardée par rapport à l'année dernière. Recrutement de 5 contractuels. Liste sera donnée quand complète. Prochain recrutement prévu pour 10 contractuels.

SNUipp : Alerte sur détresse de certains FSR surchargés de travail.

IA : Demande d'identifier les personnels concernés. Les personnels ont été rencontré. Souhait d'avoir un entretien car dans la grande majorité, les personnes n'étaient pas en difficulté. Des compétences commençaient à se développer favorablement.

SNUipp : Il faudra établir une analyse de ces situations en conseil départemental de formation, car il y a beaucoup de démissions. Il faut aussi prendre en compte la réalité de reconnaissance salariale.